



ECONOMIE, SOCIÉTÉ



Aide aux communes : une rallonge de 160.000 euros pour la Ville de Bergerac

La Ville de Bergerac va bénéficier d'une dotation complémentaire de 160.000 euros au titre de l'aide aux communes dans le cadre du Plan de relance adopté par l'Assemblée départementale. Elle servira à financer plusieurs projets comme par exemple la création d'une cuisine centrale.

Publié le 08 mars 2021

Lors du vote du budget primitif, l'assemblée départementale a adopté un plan de relance destiné à soutenir l'investissement public local. Doté de 15,4 millions d'euros fléchés sur les contrats de projets communaux (9,3M€) et territoriaux (6M€), ce plan doit générer 75 millions d'euros de travaux au cours des deux ans à venir.

Sur cette enveloppe, 160.000€ iront à la Ville de Bergerac. Parmi les projets qu'elle compte financer figure notamment la rénovation de la halle du marché ou la création d'une cuisine centrale.

Cela a été annoncé vendredi 5 mars à l'occasion d'une rencontre entre le président du Conseil départemental Germinal Peiro et le maire de Bergerac Jonathan Prioleaud au cours de laquelle a été fait un point d'étape sur la contractualisation de projets communaux.

Cette rencontre a également été l'occasion de signer la convention Opération de revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du dispositif Coeur de Ville à travers laquelle la Ville de Bergerac sollicite un financement du Département hors contractualisation, notamment pour les travaux de restructuration de l'église Notre-Dame.

Pour mémoire, la Ville de Bergerac a consommé l'intégralité de son enveloppe initiale (2016-2020) de 800.000€ attribuée dans le cadre de la contractualisation.

Cette somme a été ventilée sur 12 opérations distinctes, comme par exemple l'aménagement urbain de la place du Foirail, celle de la place de la Myrpe ou des travaux d'accessibilité d'Ad'ap.